

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:

- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE QUÉBEC

SOMMAIRE

Circulaire au Clergé de Nicolet, 759. — Paray-le-Monial, 761. — En Chine, 761. — Les descendants d'une alcoolique, 762. — Boutade, 762. — Allocution du Recteur de l'Université Laval, 762. — Un ex-voto sans pareil, 769. — La prohibition, 770. — M. l'abbé J.-B. Plamondon, 770. — Six ans de bague, 772. — La Portioncule, 773. — Bibliographie, 773. — Le Séminaire de Québec de 1860 à 1900, 773. — Calendrier, 774. — Memento hebdomadaire, 774.

Circulaire au Clergé de Nicolet

Nicolet, 9 juin 1900.

Règlement final des difficultés au sujet de l'éroulement de la
Cathédrale

MESSIEURS ET CHERS COLLABORATEURS,

Les litigations au sujet de l'éroulement de ma cathédrale sont enfin terminées.

Le 1 Juin, l'Honorable juge Tellier, siégeant en Cour Supérieure, à Saint-Hyacinthe, a confirmé la Sentence Arbitrale de Nos Seigneurs les Archevêques, et condamné MM. Pâquet & Godbout à payer à la Corporation Episcopale de Nicolet la somme déterminée dans la dite Sentence, à savoir \$43.299.59, avec intérêts à compter du 23 mars, date de l'assignation pour faire reconnaître la dite Sentence par la Cour Supérieure, et

les dépens distraits à Mtres Beaudin, Cardinal, Loranger et Saint-Germain.

Le même jour, nous avons signé un Acte passé devant Mtre Desautels, Notaire Public de Saint-Hyacinthe, dont la conclusion se lit comme suit: . . . " Les parties de première part (MM. Pâquet & Godbout) déclarent par les présentes accepter la " Sentence Arbitrale rendu le 26 février 1900, de même que " le jugement rendu par la Cour Supérieure du district de Saint-Hyacinthe, ce premier juin (1900), confirmant la dite Sentence Arbitrale, et se reconnaissent endettés envers la partie de " seconde part (la corporation Episcopale), en la dite somme de " \$43.299.59, avec intérêts du 23 mars (1900), et les dépens; " mais les dits MM. Pâquet & Godbout ont exposé à la partie " de seconde part, (la Corporation Episcopale), que leurs moyens " pécuniaires ne leur permettent pas de payer le montant de la " dite Sentence et du dit jugement de la Cour Supérieure du " District de Saint-Hyacinthe, et ils ont offert à la partie de se- " conde part de lui payer la somme de \$2000.00, ainsi que tous " les frais taxés en la dite cause, tant sur l'Exception Déclinatoire que sur l'Action au mérite; et la partie de seconde part, dûment autorisée par son Chapitre, ainsi qu'il appert à une " copie de la Résolution annexée à la minute des présentes, a " consenti à accepter cette proposition. "

" Et de leur côté, les dits MM. Pâquet & Godbout déclarent " qu'ils n'ont aucune réclamation contre la partie de seconde " part à raison de la dite construction, renoncent à toutes prétentions aux matériaux qui peuvent se trouver sur le terrain " de la partie de seconde part, ou autres dédommagements, et " reconnaissent que la dite Corporation Episcopale est propriétaire de tous les dits matériaux, l'intention des parties étant " de se donner une quittance générale, finale et réciproque pour " toutes réclamations, de quelque nature qu'elles puissent être.

" Le coût des présentes sera à la charge des parties de première part. "

Comme vous voyez, nous avons tout gagné, excepté de rentrer dans nos déboursés. *Deus providebit!* En attendant, unissons-nous pour dire de tout cœnr au bon Dieu: *Fiat voluntas tua!*

Et veuillez recevoir l'assurance de mon affectueux dévouement.

† ELPHÈGE, Ev. de Nicolet.

Paray-le-Monial

Nous avons eu le bonheur, raconte un prélat et fervent pèlerin, d'offrir le Saint Sacrifice à l'autel même sur lequel Notre-Seigneur était debout lorsqu'il montra à sa virginale épouse son cœur adorable. Le corps de la B. Marguerite-Marie repose sous cet autel, et ainsi sa châsse sert de piédestal au trône du Sacré-Cœur.

L'église de la Visitation est la même qu'au temps de la Sainte. Ses murs sont ceux qui ont vu la gloire du Fils de Dieu, et qui ont entendu ses paroles divines : "Voilà ce cœur qui a tant aimé les hommes."

A droite, est la grille des religieuses, celle-là même à travers laquelle les rayons divins arrivèrent jusqu'à la Bienheureuse, en extase dans le chœur. Un grand et beau tableau, au fond du sanctuaire, représente l'une des célestes visions.

Sous le magnifique autel en marbre, on voit la servante de Dieu en habit religieux. Il y a là ses ossements sacrés, mais la figure est en cire ; les yeux, en émail, sont entr'ouverts ; de sa main droite elle presse sur son cœur un cœur d'or enflammé, et de sa main gauche elle tient une branche de lys en argent. Elle repose sur un lit de parade en drap d'argent, et le tout est enfermé dans une châsse de bronze doré, parsemée d'émaux et de pierreries.

L'autel s'ouvre par derrière, et la Bienheureuse apparaît alors distinctement aux yeux des pèlerins émus. Devant ses restes vénérés, seize lampes dorées et ornées de pierres précieuses, brûlent constamment. Leur lumière à travers des verres rouges, projette dans le sanctuaire une couleur de flammes, et semble se transformer en un immense cœur, qui figure et rappelle celui de Jésus, consumé d'amour et descendu sensiblement dans ce jardin fermé.

En Chine

La situation s'aggrave de jour en jour. Il est certain que nous sommes à la veille d'événements extraordinaires, mais il est difficile de prévoir comment se résoudra définitivement la question chinoise. En attendant, il est probable que les missions catholiques seront noyées dans le sang. Les puissances européennes

ont une rude tâche, qui exigera de grands sacrifices de vies et d'argent. Nous espérons qu'elles se rendront maîtresses de la révolution chinoise, tout en faisant remarquer que les actes des Boxeurs égorgeant les blancs ne sont pas pires que ceux des Turcs éventrant les Arméniens catholiques. Cependant dans ce dernier cas, l'Europe est restée impassible.

Les descendants d'une alcoolique

On a pu reconstituer l'existence de 705 individus de la descendance d'une alcoolique, morte au commencement du siècle, en Allemagne.

On en a trouvé 106 nés hors du mariage ; 162 mendiants ; 64 pensionnaires dans les dépôts de mendicité ; 181 femmes de débauche ; 76 condamnés pour délits graves ou tentatives criminelles ; 7 condamnés pour meurtre.

En soixante-quinze ans, cette famille a coûté à l'Etat allemand, en secours d'indigence, entretien dans les prisons et dommages causés, la somme totale de 6,250,050 fr.

Boutade

Un auteur anglais prétend qu'il est trois choses auxquelles une femme *doit* et *ne doit pas* ressembler.

1o Elle *doit* ressembler à l'*escargot*, qui ne quitte jamais sa maison ; — mais elle *ne doit pas*, comme l'*escargot*, mettre sur son dos tout ce qu'elle possède !

2o Elle *doit* ressembler à l'*écho*, qui ne parle que si on l'interroge ; — mais elle *ne doit pas*, comme l'*écho*, chercher à avoir toujours le dernier mot !

3o Enfin, elle *doit* être comme l'*horloge* de la ville, d'une régularité parfaite ; — mais elle *ne doit pas*, comme l'*horloge*, se faire entendre de toute la ville !

Allocution du Recteur de l'Université Laval, le 18 juin 1900.

(Suite)

Des professeurs dont le nom et l'autorité s'imposent à tous, ont affirmé qu'une longue expérience leur avait permis de constater

que, dans les études scientifiques, les jeunes gens qui avaient reçu un solide enseignement gréco-latin, se montraient toujours bien supérieurs à ceux de leurs condisciples qui en avaient été privés.

La commission d'enquête a fait appel aux chambres de commerce, et leur a demandé leur avis sur la question du latin. Les hommes de la plus haute compétence sont venus affirmer qu'on reconnaît partout, même dans les postes les plus élevés des carrières agricoles, industrielles et commerciales, ceux qui ont reçu une éducation gréco-latine, et qu'ils y réussissent mieux que les autres.

La chambre de commerce de Lyon constate que la plupart des chefs des grandes maisons dont elle est l'organe, ont reçu l'enseignement classique. " Nous ne croyons pas, nous écrit son président, que ce genre d'études ait été inutile pour la formation de leur esprit et pour le développement des qualités nécessaires dans la direction d'un nombreux personnel et la conduite des grandes affaires. "

" La plupart des professeurs que nous avons entendus, dit le Président de la Commission, demandent la suppression de l'enseignement moderne; la plupart des Chambres de commerce et un grand nombre de Conseils généraux en prendraient aisément leur parti. "

" Il est peu d'exemples, dit M. Verneuil, d'une réforme qui, à peine entrée dans la période d'application, ait trouvé moyen de désappointer à la fois ses partisans et ses adversaires comme cette réforme de notre enseignement secondaire. "

Et c'est cet enseignement moderne appelé par M. Ragon " un enseignement bâtard, prétentieux, inutile, dont personne n'est satisfait, " qu'on voudrait mettre ici à la place de notre enseignement traditionnel. Avant de demander des réformes à notre cours classique, sachons au moins ce qui s'est fait ailleurs. La France est riche en hommes, elle est riche en argent. Elle a une population de près de quarante millions; elle donne plus de cinq millions de piastres chaque année seulement pour l'enseignement secondaire; et pour avoir le chiffre réel des dépenses que cet enseignement met annuellement à la charge du pays, il faudrait ajouter à la subvention inscrite au budget, l'intérêt des centaines de millions empruntés pour bâtir les lycées et les collèges et dont la rente est payée par l'impôt. Un député a pu dire à la tribune de la Chambre tout dernièrement que chaque élève des lycées coûte à l'Etat cinq cents francs.

Jusqu'à un certain point, la France si riche peut se permettre l'essai de réformes dont les bons résultats sont douteux. Mais, dans un pays comme le nôtre, dont la population n'est pas forte, dont le Gouvernement ne peut presque pas aider nos maisons d'éducation, toutes fondées par le clergé et vivant des sueurs, des sacrifices et des privations des prêtres qui les dirigent, est-il sage, est-il permis de faire l'essai de réformes, surtout quand on peut savoir qu'elles ont produit ailleurs des effets désastreux ?

Sans doute il faut suivre le progrès, et c'est ce qu'ont fait nos collèges classiques, en tenant compte des ressources et des difficultés de la situation. Ils ont essayé de bien faire tout ce qui était faisable dans les circonstances. Ils admettent n'être pas encore arrivés à la perfection, mais ils y tendent avec efforts ; ils demandent qu'on reconnaisse au moins la bonne volonté dont ils ont fait preuve et les heureux effets produits par leur travail.

Qu'il soit utile de créer des enseignements secondaires spéciaux pour la catégorie d'enfants auxquels l'enseignement classique ne convient pas, personne ne le conteste. Qu'on ouvre à côté de nos séminaires et de nos collèges, d'autres écoles dans lesquelles, si on le veut, les enfants seront préparés directement et immédiatement au commerce et à l'industrie, qu'on paye surtout pour soutenir ces écoles, personne n'y trouvera à redire, et le clergé moins que tout autre.

C'est le clergé qui, le premier, au dix-huitième siècle, comprit que le cours classique ne suffisait pas à tout et qui dès lors ouvrit des écoles dans lesquelles on n'enseignait ni grec ni latin et sur lesquelles l'État, en 1864, en France, modèla son enseignement spécial.

“ C'est à M. de la Salle, dit M. Victor Duruy, que la France est redevable de la mise en pratique et de la vulgarisation de l'enseignement secondaire spécial. ”

Mais qu'on ne confonde pas cet enseignement avec l'enseignement classique qui a aussi sa raison d'être, qu'on doit toujours conserver, qu'on doit toujours perfectionner pour l'honneur et la prospérité intellectuelle de la race française au Canada. Qu'on suive le conseil que vient de donner le grand Léon XIII, dans la dernière de ses admirables encycliques, aux évêques de France ; il leur demande d'encourager dans leurs petits Séminaires ces études classiques dont “ c'est le propre, dit-il, de développer tous les germes de vie intellectuelle et morale, en même temps qu'elles.

contribuent à donner au jugement de la rectitude et de l'ampleur, et au langage de l'élégance et de la distinction. ”

Cet enseignement souffre, ici comme en France, d'une fausse conception qu'on s'en forme. Autrefois l'enfant était au collège non pas précisément pour apprendre mais surtout pour *apprendre à apprendre*. On donnait alors à l'enfant non pas tant l'instruction que l'art de s'instruire. Aussi quand il sortait du collège, il n'était pas “ un petit savant, ” mais un esprit formé et capable de tout étudier, ne sachant pas tout mais pouvant tout apprendre.

“ Le but des maîtres dans la longue carrière des études, disait le vieux Rollin, est d'accoutumer leurs disciples à un travail sérieux, de leur faire estimer et aimer les sciences, d'en exciter en eux une faim et une soif qui, au sortir du collège, les leur fassent rechercher ; de leur en montrer la route, de leur en faire bien sentir l'usage et le prix, et par là de les disposer aux différents emplois où la Divine Providence les appellera. ”

Aujourd'hui, on veut faire de l'enfant une véritable encyclopédie ; on veut lui enfoncer dans la tête, toute l'effroyable masse des connaissances humaines. Autrefois un enfant de dix-huit ans avait le droit d'ignorer beaucoup, pourvu qu'il eût conscience de son ignorance et qu'il eût envie d'apprendre. Aujourd'hui il est obligé de tout savoir ; il ne s'agit pas de le former mais de le *bourrer*.

“ Comment, dit M. Maneuvrier, ancien élève de l'Ecole normale supérieure, dans son témoignage à la Commission d'enquête, comment, on voudrait que des enfants de dix-huit ans aient pu se familiariser avec la langue et la littérature françaises, avec la langue et la littérature latines, avec le grec, avec l'allemand ou l'anglais ; qu'ils aient appris l'histoire de tous les peuples, y compris les préhistoriques ; l'histoire de tous les temps, le nôtre ; toute la géographie, physique, économique et politique ; toute la philosophie, y compris la métaphysique et l'esthétique ; l'histoire de la philosophie tout entière, depuis Thalès de Millet jusqu'à M. Isoulet ; toutes les sciences naturelles, la cosmographie, la physiologie, la géologie, la botanique, etc., etc. ; toutes les sciences physiques avec leur immense domaine, démesurément accru depuis cinquante ans ; toute la chimie organique et inorganique ; toutes les mathématiques, algèbre élémentaire et supérieure, géométrie plane et dans l'espace, analytique et descrip-

tive, etc., etc ? Cette énumération sommaire ne démontre-t-elle pas la vanité de notre condition ? ”

“ On s’est dit, affirme M. Hanotaux, que l’enfant devait avoir cet ensemble de connaissances à son entrée dans le monde et *il ne sait plus rien.* ”

Cette surcharge des programmes, appelés *monstrueux* par un des déposants à la commission d’enquête, est le vrai mal dont souffre l’enseignement secondaire en France. Tous les universitaires qui s’imposent à l’opinion publique par leur caractère, par leur talent, par leur expérience, demandent qu’ils soient allégés, simplifiés.

Ce mal, nous devons l’éviter ici, autant que possible. L’an prochain, la question la plus importante qu’auront à étudier les professeurs des collèges, réunis en Congrès à Québec, sera cette question des programmes qu’il faudra à tout prix garder raisonnables et allégés du fatras de l’omniscience. Il y a un danger contre lequel les professeurs doivent se mettre en garde : chacun arrivera probablement au Congrès avec l’idée bien arrêtée d’alléger le programme. . . des autres, mais avec l’idée plus arrêtée encore de ne rien sacrifier du sien et même d’y ajouter quelque chose.

Nous connaissons trop l’intelligence, la bonne volonté, le dévouement de tous ceux qui prendront part à ce Congrès pour ne pas croire à son succès et en espérer les meilleurs résultats.

L’Université Laval a été heureuse de la nomination de Mgr Jos. S.-H. Brunault au poste de coadjuteur de Mgr de Nicolet.

Mgr Brunault a passé presque toute sa vie sacerdotale dans une maison d’éducation. La clarté de son enseignement, la solidité de sa doctrine lui ont permis d’être un professeur fort utile à ses élèves ; une grande fermeté, tempérée par une exquise bonté, ont fait de lui un excellent directeur de jeunes gens.

Ce sont ces qualités qui lui ont valu la dignité épiscopale, et qui lui permettront de faire du bien dans la nouvelle sphère d’action dans laquelle la Divine Providence vient de le placer.

Mgr Brunault connaît l’œuvre que nous poursuivons ici et il sait le dévouement que nous y mettons. Il comprend aussi que nous avons besoin de la sympathie et de l’encouragement de nos supérieurs ; il ne manquera pas de nous les accorder comme nous travaillerons de toutes nos forces à nous en montrer dignes. Il fera alors ce qu’a toujours fait S. G. Mgr Gravel, dont

il est le coadjuteur et à qui Dieu semble l'avoir donné comme la récompense, sur cette terre, d'une vie exemplaire et pleine de mérites.

A sa dernière séance, le Conseil universitaire a voulu accorder quelques titres honorifiques. Il croit de son devoir de reconnaître le talent, d'encourager le travail, de récompenser le mérite. Nous avons à Québec un littérateur qui semble s'être toujours laissé guider par cette noble devise attribuée par l'histoire à Marc-Aurèle : " laboremus, " travaillons. Par son travail énergique et persévérant, il s'est rendu maître de l'histoire de notre pays, et il a écrit des livres qu'on lira toujours avec profit. Jamais n'est tombé de sa plume un seul mot indigne d'un véritable homme de lettres que Cicéron définissait : " vir probus dicendi peritus, " homme honnête, habile dans l'art de bien dire.

L'Université a été heureuse d'offrir à Monsieur N.-E. Dionne, son ancien élève, le titre de docteur ès lettres, dont tout le monde le reconnaît digne.

Un grand nombre de nos élèves, après avoir parcouru avec honneur la carrière d'avocat, ont été appelés à présider l'une ou l'autre de nos cours de justice.

De même que la gloire de l'enfant rejaillit nécessairement sur sa mère, ainsi les honneurs auxquels parvient l'élève font du bien à la maison qui lui a donné la vie intellectuelle. Aussi l'Université a-t-elle toujours regardé comme un devoir de donner le titre de docteur en droit, comme gage de sa reconnaissance, à ses anciens élèves arrivés à la magistrature. C'est ce qu'elle vient de faire encore en offrant ses diplômes aux honorables juges F.-X. Lemieux et A. Choquette qui seront toujours, nous en sommes sûrs, des hommes pénétrés de la grandeur et du caractère auguste du droit qu'ils sont chargés de faire respecter.

Nous avons eu quelquefois l'heureuse occasion d'entendre parler dans des circonstances solennelles M. le Consul Général de France. Nous avons admiré son langage facile, aisé, abondant, qui est le resplendissement au dehors d'une pensée toujours nette, d'un sentiment toujours élevé.

M. Kleczkowski s'est intéressé au progrès de notre Université durant son séjour au Canada. Il a bien voulu accepter le titre de docteur ès lettres et permettre ainsi à une institution dont il a été l'ami, de montrer qu'elle apprécie ses talents et qu'elle garde souvenir des services rendus.

Depuis quelques années, les relations entre l'Université et sa succursale de Montréal sont moins fréquentes qu'autrefois ; elles n'en sont certainement pas moins agréables. Cet état de choses, qui continuera sans doute, est dû, en bonne partie, au jugement droit, sain, éclairé, à la nature loyale de Mgr le Vice-Recteur.

Mgr Racicot, par ses talents, ses connaissances et ses qualités incontestables, a mérité la confiance absolue de S. G. Mgr Bruchési, l'estime et l'affection de tous ses confrères de l'archidiocèse de Montréal, le respect de tous ceux qui le connaissent. L'Université, par conséquent, sera agréable à un grand nombre en se donnant le plaisir d'accorder le diplôme de docteur en théologie à Mgr le Vice-Recteur qu'elle désire voir longtemps encore occuper un poste dont il s'est toujours montré digne, et où il peut faire beaucoup de bien.

L'année a été heureuse pour l'Université, elle nous a cependant apporté des peines que je dois mentionner ce soir.

Les noms de deux professeurs ont été effacés de nos vivants et sont inscrits, je l'espère, au livre de la vie éternelle.

Le 14 septembre 1899, mourait à Angers, M. Augustin-Eugène Aubry, ancien professeur de droit romain de notre Université. Je ne veux pas vous retracer la vie de M. Aubry. Un de ses élèves, dont vous connaissez le talent d'écrivain et d'orateur, aura le plaisir de le faire dans quelques instants. Il vous fera admirer dans M. Aubry le professeur dévoué à ses élèves et attaché à son enseignement ; l'homme à l'intelligence vive, à la parole facile ; le chrétien aux convictions profondes. Il vous dira l'affection que M. Aubry a toujours gardée à l'Université et au Canada. Pendant quarante ans, cette affection ne se démentit jamais ; elle paraissait croître avec les années. Les Canadiens qui, dans leur voyage d'Europe, ont eu l'avantage de visiter la belle ville d'Angers, n'oublieront jamais la réception que leur donnait cet ancien professeur de l'Université Laval qui, sous les cheveux blancs, avait conservé la jeunesse du cœur.

Le nom de M. Aubry sera inscrit en lettres d'or dans l'histoire de notre Université qui conservera le meilleur souvenir des talents et des vertus de ce professeur distingué.

Il y a à peine trois mois, l'ange de la mort vint tout-à-coup montrer le ciel à un de nos confrères. Mgr Pâquet accueillit avec plaisir ce messager de Dieu, et c'est avec une résignation

sans borne, une foi vive, une radieuse espérance qu'il se prépara à paraître au tribunal du Souverain Juge. Il ne craignit pas la mort, parce qu'il avait vécu de manière à pouvoir lui sourire un jour, parce qu'il avait employé cette vie à se rendre digne de l'autre.

En le voyant mourir, nous disions avec les Saints Livres : " Que je meure de la mort des justes et que mes derniers jours ressemblent à la fin de leur vie. " Mgr Laflamme aura la consolation de payer à ce cher confrère la dette d'un souvenir dont l'amertume est tempérée par la chrétienne assurance du revoir.

Il ne me reste plus qu'à remercier encore une fois la Divine Providence des bienfaits dont elle nous a comblés. Nous essaierons toujours de nous en montrer dignes.

Pour nos élèves, le temps du repos est arrivé. Au lieu de vivre sous la légitime, mais quelquefois un peu importune contrainte de la discipline, ils vont aller goûter la douceur d'une liberté plus grande au sein de la bonne nature. Fasse le Ciel qu'ils nous reviennent bons, contents et plus forts, dans trois mois ! Nous nous remettrons à l'œuvre avec courage et chacun de nous, dans sa sphère d'action, agira de manière à pouvoir écrire, chaque soir, au bas de son travail, comme le grand peintre flamand qui décorait la magnifique chasse de Sainte-Ursule : " C'est de mon mieux. "

FIN

Un ex-voto sans pareil

Les journaux ont raconté la merveilleuse guérison de Pierre de Rudder, qui contribua tant à populariser en Belgique, en France surtout, le culte et l'amour de Notre-Dame de Lourdes. On sait que les os de la jambe de Pierre de Rudder, fracturés en 1867, n'avaient, pendant huit ans, subi aucun travail de réparation, à tel point que ce pauvre malheureux pouvait tordre ce membre flottant comme un linge et que, lorsqu'il le pliait à cet endroit, les tronçons des os brisés, dépouillés de leur périoste, apparaissaient dans la plaie. Le 7 avril 1875, de Rudder fut instantanément guéri devant la Grotte élevée en l'honneur de Notre-Dame de Lourdes, à Oostacker. L'heureux privilégié

de Marie est mort vingt-trois ans après, le 22 mars 1898, à l'âge de 75 ans.

La guérison étudiée et constatée de son vivant l'a été d'une façon plus particulièrement convaincante, il y a un an. Pierre de Rudder a été, en effet, exhumé le 24 mai 1899. Après l'amputation des deux jambes à l'articulation du genou (la chair et les pieds ayant été laissés dans le cercueil), les ossements de ces deux membres ont été examinés et leur soudure reconnue parfaite.

La *Revue des questions scientifiques* a reproduit en trois planches phototypiques d'une netteté remarquable, sous trois angles, les os des deux jambes amputées au cadavre. La trace de la fracture est, sur chacune, parfaitement visible.

Or, cette année, qui ramène le 25^e anniversaire de la guérison de Pierre de Rudder, le Comité du pèlerinage national belge du printemps a eu l'heureuse idée d'offrir en ex-voto, à Notre-Dame de Lourdes, un fac-simile en cuivre, d'après moulage, des os de Pierre de Rudder. Ce trophée sans pareil, au lieu d'être appendu au parois de la Grotte ou aux murailles du sanctuaire, est déposé au bureau des constatations, où, mieux qu'ailleurs, il proclamera la puissance et la bonté de la Vierge Immaculée et la réalité du surnaturel.

La Prohibition

Il a encore été question de la Prohibition sur la fin de la dernière session. Pourtant, il nous semble que toute comédie doit prendre fin, surtout quand elle est ridicule.

M. l'abbé J.-B. Plamondon

L'ancien curé de l'Île-aux-Grues, M. l'abbé Jean-Baptiste Plamondon, est décédé à Saint-Roch de Québec, le 6 juillet, à l'âge de 68 ans et quatre mois.

Né à l'Ancienne-Lorette, le 16 février 1832 M. Plamondon, après avoir fréquenté l'école élémentaire, entra au Petit Séminaire de Québec, et termina son cours classique en 1855.

Ses confrères de classe étaient : MM. Adolphe Blouin, Léandre

Dugal, Narcisse Gauvin, J. Jodoin, J. McCullough, Henri Parent, Frs Pouliot, T. Chandonnet, M. Francœur, Ls. Hallé, C. Lachance, P. Moyce et P. Thivierge. La plupart sont maintenant décédés, M. Plamondon était assez bien doué pour occuper la place d'honneur sur l'Ordo, mais il avait un concurrent, M. Chandonnet, auquel il fallait nécessairement la céder.

Son cours terminé, il eut des vellétés d'entrer au grand séminaire ; mais finalement il résolut d'étudier le droit, fut admis au Barreau de Québec et alla exercer sa profession à Chicoutimi, où il a laissé un excellent souvenir.

Il ne tarda pas à s'avouer qu'il n'était pas dans sa voie, et que la Providence le destinait à un autre ministère. Aussi, quelques mois après avoir perdu sa femme, il sollicitait l'autorisation de prendre la soutane, et dans l'automne de 1865, il entra au Grand Séminaire de Québec.

Reçu prêtre en juin 1868, il fut d'abord vicaire à Saint-Colomb de Sillery, à la Baie-Saint-Paul, au Cap Saint-Ignace, puis curé de l'Île-aux-Grues. Il a desservi cette paroisse pendant une quinzaine d'années, avec zèle et intelligence. Il était heureux dans cet ermitage, qu'il n'aurait peut-être jamais quitté, s'il n'y avait été forcé par une infirmité absolument inconciliable avec l'exercice du ministère. Il donna donc sa démission en 1885, et vint se fixer à Saint-Roch de Québec, où il a résidé jusqu'à sa mort.

Bien que retiré du ministère, M. Plamondon n'est pas resté inactif, et il a su parfaitement utiliser ses loisirs. Pendant cette dernière période de sa carrière, il a publié plusieurs almanachs, collaboré à plusieurs journaux et, en particulier à la *Semaine religieuse* de Québec. Nos lecteurs se rappellent sans doute, l'intérêt avec lequel ils ont lu plusieurs séries d'articles signés P. P. Ce pseudonyme était celui sous lequel M. Plamondon écrivait généralement. Sa phrase était claire, précise et correcte, ses écrits intéressants et fort instructifs. Possédant une somme de connaissances, plus qu'ordinaire, il pouvait disserter pertinemment sur une foule de sujets. Il ne donnait peut-être pas toujours la note absolument juste, et déduisait quelquefois de principes incontestables des conclusions qui ne l'étaient pas au même degré. Son tempérament l'exposait à glisser plus ou moins dans l'exagération. Franc, sincère et convaincu, une fois son opinion formée sur une question quelconque, il en démordait rarement.

Ainsi, il anathématisait sans réserve l'allopathie, et patronnait, en paroles et en œuvres, l'homéopathie, l'une de ses études favorites.

Les loisirs que lui laissaient ces travaux, M. Plamondon les consacrait à ce qu'il aurait pu appeler sa chère clientèle. Elle n'était pas payante cette clientèle toujours grossissante, mais elle lui procurait la jouissance de rendre service. La plupart des citoyens de Saint-Roch connaissaient le chemin qui conduisait à sa résidence, et il était devenu en quelque sorte le secrétaire général et le conseiller d'une foule de personnes. Aussi, cette population a montré, à l'occasion de ses funérailles, en quelle estime elle tenait ce digne prêtre, toujours prêt à rendre service.

Lorsque sa dépouille mortelle a été transportée de la chambre mortuaire à l'église, une foule immense suivait le convoi, et trois à quatre cents congréganistes étaient présents à la récitation de l'office. Même affluence le jour de la sépulture.

Le service a été chanté par Mgr Marois, vicaire général, assisté de M. A. Godbout, chapelain des Sœurs de la Charité, et de M. Déziel, curé de Beauport.

On remarquait au chœur : Mgr Gagnon, le R. P. Burtin, MM. Villeneuve, ancien curé, Faguy, Mathieu, P. Roussel, F.-X. Gosselin, N. Gauvin, D. Vézina, Faucher, curé de l'Ancienne-Lorette, P. Lessard, Côté, Galerneau, D. Gosselin, Faucher, vicaire à la Basilique de Québec, le personnel de la cure de Saint-Roch, et un certain nombre d'autres confrères dont les noms nous échappent.

L'absoute terminée, le convoi s'est dirigé vers le cimetière Saint-Charles, où le corps de M. Plamondon a été inhumé.

Nous prions nos lecteurs de ne pas oublier ce confrère dans leurs prières.

Six ans de bagne

Le fameux Louis Eumène, auteur du vol sacrilège commis dans l'église de Saint-Lambert, diocèse de Montréal, a été condamné à six ans de bagne. Les aveux du coupable, qui ont permis de rentrer en possession du ciboire, lui ont valu une diminution de la peine méritée.

Cet être dangereux est l'un de ces émigrés français qui sont la honte de leur pays natal.

D. GOSSELIN.

La Portioncule

L'indulgence de la Portioncule ou Grand Pardon d'Assise, commence, dans les églises qui en ont le privilège, le 1er août prochain, à 2 h. de l'après-midi pour se terminer le lendemain soir au coucher du soleil.

Ce qui caractérise cette indulgence extraordinaire, c'est qu'elle peut être gagnée, dans l'espace de temps spécifié, autant de fois que l'on fait de visites distinctes à l'église qui jouit du privilège. Trois conditions sont requises : 1o La confession ; 2o La communion ; 3o La visite.

Pour plus amples détails, consulter l'excellent opuscule du Rvd Père Frédéric :

La Portioncule ou Grand Pardon d'Assise (1).

Bibliographie

Reçu Annuaire de l'Université Laval et du Collège de Lévis, pour l'année académique 1899-1900.

" La Province de Québec, " brochure illustrée, publiée par le Département de l'Agriculture, Pages 351.

Nos remerciements.

Le Séminaire de Québec de 1860 à 1900

1860

Supérieur : M. Louis Jacques Casault

Directeurs

MM. Louis Gingras

Léon Gingras

Elzéar A. Taschereau

Félix Buteau, Procureur

Michel Edouard Méthot

Agrégés

C. H. Laverdière

Octave Audet

Thomas E. Hamel

Prêtres auxiliaires

Jean Frs Baillargé, Econome

Ovide Brunet

Adolphe Légaré

Ferdinand Laliberté

(1) Voir l'annonce de cet opuscule sur la couverture.

Damase Gonthier Pierre Roussel
Cyrille Etienne Légaré Joseph Aimé Bureau

1870

Supérieur : M. Elz. Alex. Taschereau

Directeurs

E. Methot C. H. Laverdière
Octave Audet Ad. I. I. Légaré, Procureur
C. E. Légaré P. Roussel
L. N. Maingui Louis Beaudet

Agrégés

Benj. Pâquet L.-H. Pâquet
Victor P. Légaré Louis Nazaire Bégin

Prêtres auxiliaires

Jean-Frs Baillargé Ovide Brunet
Joseph Hoffman, à Lévis Louis Onésime Gauthier
Louis Jacques Langis, à Lévis Adolphe Godbout
Alfred Bergeron André Albert Blais
Geo. Pierre Côté Théophile Houde
Louis Sansfaçon Adrien J.-A. Papineau

(A suivre)

Calendrier

22	DIM	b*	VII ap. Pent. Ste Marie-Madeleine, pénitente. <i>Kyr. des dls.</i> Vep. à cap. du suiv. mém. du préc., du dim. et de S. Liboire, év. et conf.
23	Lundi	r	S. Apollinaire, év. et mart.
24	Ma ^r ti	†vi	Vigile de S. Jacques.
25	Merer.	r	S. Jacques, ap., 2 cl.
26	Jeu ^d i	b	Ste Anne, mère de la Ste Vge et patronne de la prov., 1 cl. avec octave.
27	Vend.	†h	De l'octave de Ste Anne.
28	Sam ^d .	†r	SS. Nazaire, Celse, Victor, martyrs.

Memento hebdomadaire

QUÉBEC. — Les Quarante-Heures auront lieu au Mont-Carmel, le 22 ; à Saint-Casimir, le 23 ; à Notre-Dame de Lévis le 24 ; à Sainte-Pétronille, le 26 ; à Laval, le 27.

 Directeur, M. l'abbé D. GOSSELIN : Charlesbourg, Québec.